

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi douze juin**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Gemma **VERSCHUUR** (procuration Geoffrey **RUIZ**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/03

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que les commissions d'appel d'offres (CAO) sont composées conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

Pour une commune de 3.500 habitants et plus, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission, et de 5 membres titulaires accompagnés de 5 suppléants.

L'élection des membres de la CAO est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote référentiel.

A l'exception de son président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant.

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Chaque liste comprend les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires. Néanmoins l'article D1411-4 - 1^{er} alinéa du CGCT prévoit que des listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il s'agit donc de mettre en place les opérations de vote permettant de désigner les représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2, D1411-4 - 1^{er} alinéa ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 relative à l'installation du conseil municipal – mandat 2020/2026 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres ;

DÉCIDE

Article 1 :

de recueillir les candidatures et de procéder au vote :

Liste « Lormont, Ville Française » présente :

* BLÜGE Serge

Liste « Nous, Lormont » présente :

Titulaires :

* QUERTINMONT Philippe

* MORA Jannick

* GOETZ Jean-Noël

* FEUGAS Jean-Claude

* BARAS Tayeb

Suppléants :

* BOULTAM Yasmina

* FAUCON Grégoric

* PÉRÈS DIT PEREY Stéphane

* DESCOUBES SIBRAC Marielle

* BELLOQ Josette

Liste « Naturellement Lormont » :

Pas de liste présentée

Liste « Nouveau Parti Anticapitaliste » :

Pas de liste présentée

Article 2 :

de déclarer les résultats suivants après le dépouillement :

Nombre de votants : 35

Nombre de votes exprimés : 32

Nombre de votes nuls : 2

Nombre de votes blancs : 1

Décompte des voix par liste :

LISTES	VOIX OBTENUES	SIÈGES ATTRIBUES AU QUOTIENT ÉLECTORAL	RESTE	SIÈGE ATTRIBUE AU PLUS FORT RESTE	TOTAL DES SIÈGES ATTRIBUES
Liste « Lormont, Ville Française »	3 voix		156		0 siège
Liste « Nous, Lormont »	29 voix	4	531	1	5 sièges

Article 3 :

de désigner les représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres suivants :

Titulaires :

- * QUERTINMONT Philippe
- * MORA Jannick
- * GOETZ Jean-Noël
- * FEUGAS Jean-Claude
- * BARAS Tayeb

Suppléants :

- * BOULTAM Yasmina
- * FAUCON Grégoric
- * PÉRÈS DIT PEREY Stéphane
- * DESCOUBES SIBRAC Marielle
- * BELLOQ Josette

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 15 juin 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**